

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018

[www.sipalby.fr](http://www.sipalby.fr)



# SIPA

syndicat  
intercommunal  
du Pays d'Alby



## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS D'ALBY**

Siège social | 129 route de Plaimpalais - 74540 Alby-sur-Chéran  
04 50 68 11 99 | [info@sipalby.fr](mailto:info@sipalby.fr) | [www.sipalby.fr](http://www.sipalby.fr)

Adresse postale | Le Pôte - 363 allée du Collège - 74540 Alby-sur-Chéran  
SIRET 200 073 732 00014 | Code APE 8411Z

# Sommaire

<b>ÉDITO</b> .....	4
<b>INSTITUTION &amp; FONCTIONNEMENT</b>	
Mise en place.....	5
Nos missions.....	6
Composition politique.....	7
Nos services.....	8
<b>FINANCES</b>	
Compte administratif 2018.....	9
Dépenses de fonctionnement.....	9
Les participations au SIPA.....	10
<b>ACCUEIL &amp; SECRETARIAT</b>	
Missions.....	11
Relevé des délibérations du comité syndical.....	12
Arrêtés du personnel.....	13
Mises à disposition de salles.....	13
<b>JEUNESSE</b> .....	14
<b>PETITE ENFANCE</b>	
<b>RELAIS ASSISTANTS MATERNELS</b> .....	16
Les données chiffrées du territoire.....	17
Missions : du côté des familles.....	18
Missions : du côté des professionnels.....	18
Missions : du côté des enfants de 0 à 3 ans.....	18
Participation aux activités collectives.....	19
Les coûts et financements .....	21
<b>CRÈCHE MULTI-ACCUEIL</b> .....	22
Présentation.....	23
Participation financière des familles.....	24
Fréquentation de la structure.....	23
Repas.....	25
Stagiaires.....	25
Médecin .....	25
Psychologue.....	26
Animations.....	26
Réunions & formations.....	27
Conclusion.....	27
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>	
Bâtiments.....	28
Espaces verts-entretien.....	38
Gardiennage des installations.....	29
<b>COMMUNICATION</b>	
Les objectifs.....	33
La communication externe.....	33
Organisation d'événements.....	33
Les projets amorcés.....	33
Les relations presse.....	34
<b>CULTURE</b>	
La construction d'une saison.....	35
Les démarches techniques et administratives.....	36
La mise en place des scènes découvertes.....	36
Une place particulière pour le projet PASS.....	38
Bilan programmation professionnelle .....	39
<b>FOCUS SUR L'EMPA</b> .....	40
<b>ANNEXES</b> .....	41

**En raison de la période préélectorale, il n'y a pas d'édito pour ce rapport annuel.**

Le document a été présenté aux élus des neuf communes membres et conventionnées :

- . Alby-sur-Chéran
- . Allèves
- . Chainaz-les-Frasses
- . Chapeiry
- . Gruffy
- . Héry-sur-Alby
- . Mures
- . Saint-Félix
- . Saint-Sylvestre

le lundi 2 décembre 2019.



# Institution

## & fonctionnement

### MISE EN PLACE

Au 1er janvier 2017, la communauté de l'agglomération d'Annecy et les communautés de communes du Pays d'Alby, de la Rive Gauche du Lac d'Annecy, de la Tournette et du Pays de Fillière se sont rassemblées pour former l'Agglomération du Grand Annecy.

Suite à ce regroupement, les compétences Petite enfance, Sport, Culture et Jeunesse ont été restituées aux onze communes du Pays d'Alby.

Afin d'assurer la continuité de services et poursuivre le développement intercommunal, le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA) a été mis en place le 16 janvier 2017 par arrêté préfectoral.

Le SIPA compte sept communes adhérentes. Deux communes ont signé une convention d'entente avec le SIPA afin de permettre à leur population l'usage des services du syndicat.

#### Le territoire



#### LES COMMUNES MEMBRES

- **Alby-sur-Chéran** (2580 hab)
- **Allèves** (409 hab)
- **Chainaz-les-frasses** (700 hab)
- **Chapeiry** (772 hab)
- **Héry-sur-Alby** (971 hab)
- **Gruffy** (1590 hab)
- **Saint-Sylvestre** (602 hab)

#### LES COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

- **Mûres** (730 hab)
- **Saint-Félix** (2400 hab)

*Population 2016*

# NOS MISSIONS

La création du syndicat permet d'assurer une gestion intercommunale des services de proximité tels que :

- les équipements sportifs et culturels près du Collège René Long (dont le nouvel équipement "Le Pôle") ;
- le service culturel
- les services de la crèche multi-accueil et du Relais Assistants Maternels ;
- le service jeunesse ;
- le soutien aux associations intercommunales.

Afin de favoriser la coopération entre les communes, le syndicat est habilité à mettre en œuvre tout dispositif de mutualisation entre elles. Il pourra également être à l'avenir l'interlocuteur pour la construction d'une gendarmerie.



# COMPOSITION POLITIQUE

Le syndicat est géré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes. Le bureau est composé du président, de quatre vice-présidents et de trois membres supplémentaires.

## LE BUREAU

### LA PRÉSIDENTE

Marie-Luce Perdrix, maire de Gruffy.

### LES VICE-PRÉSIDENTS :

- Valérie Pirot, adjointe au maire d'Alby-sur-Chéran, vice-présidente aux affaires culturelles, à la communication et aux services techniques.
- Gyliane Clerc, adjointe au maire de Chapeiry, vice-présidente à la petite enfance et à la solidarité.
- Jacques Archinard, maire d'Héry-sur-Alby, vice-président aux équipements sportifs et culturels.
- Pierre Froelig, maire de Saint-Sylvestre, vice-président à la jeunesse et aux actions citoyennes.

### LES MEMBRES :

- Noëlle Delorme, maire d'Allèves.
- Gilles Viviant, maire de Chainaz-les-Frasses.
- Gilles Ardin, maire de Chapeiry.

## LE COMITÉ SYNDICAL

### ALBY- SUR-CHÉRAN

- Jean-Claude Martin
- Valérie Pirot
- Stéphanie Schmidt
- Sylvie Ador
- Suppléant : Jean-Yves Leroy

### ALLÈVES

- Noëlle Delorme
- François Abel
- Suppléant : Roland Dubois

### CHAINAZ-LES-FRASSES

- Gilles Viviant
- Laurent Del Gatto
- Suppléant : Dominique Martin

### CHAPEIRY

- Gilles Ardin
- Gyliane Clerc
- Suppléant : Agnès Guillaud-Saumur

### HERY-SUR-ALBY

- Jacques Archinard
- Michelle Perceveaux
- Nicole Pernoud
- Suppléant : Pierre Francillard

### GRUFFY

- Marie-Luce Perdrix
- Alain Collinet
- Valérie Lonchambon
- Suppléant : Gilles Rey

### SAINT-SYLVESTRE

- Pierre Froelig
- Jean-Luc Germain
- Suppléant : Évelyne Charvier



# NOS SERVICES

Le SIPA compte 26 agents répartis sur deux sites :

- **Le Pôle**, situé près du collège, accueille les services administratifs (direction, secrétariat, comptabilité, communication, culture, jeunesse) et techniques (gestion des bâtiments, gardiennage et entretien).
- Les services petite enfance (la crèche multi-accueil et le Relais Assistants Maternels) sont implantés à la **Maison Intercommunale des Services Publics (MISP)**, située à Alby, Route de Plaimpalais.
- Le siège social du syndicat est situé à la **Maison de Pays** (anciennement le siège de la Communauté de Communes du Pays d'Alby).

Les services du Pôle sont fermés au public trois semaines par an : la première quinzaine d'août et pendant les fêtes de fin d'année.



[Maison Intercommunale des Services Publics >](#)



[Le Pôle, espace culturel et sportif >](#)

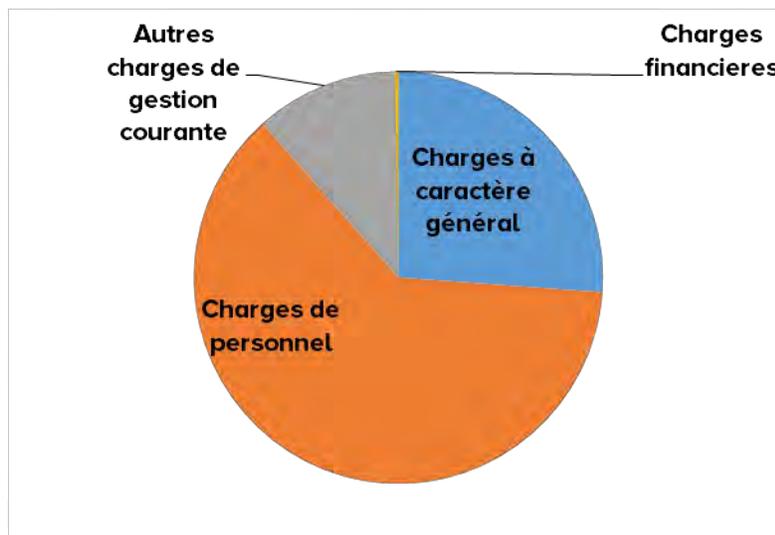
## COMPTE ADMINISTRATIF

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	1 397 611,44	1 934 766,72
	Section d'investissement	656 524,72	116 539,00
Report de l'exercice 2017	Report en section de fonctionnement (002)	7 116,40	
	Report en section d'investissement		465 468,52
	Total réalisations	2 061 252,56	2 516 774,24
Restes à réaliser à reporter en 2018	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	67 507,60	
RÉSULTATS CUMULÉS	Section de fonctionnement	1 404 727,84	1 934 766,72
	Section d'investissement	724 032,32	582 007,52
	TOTAL CUMULÉ	2 128 760,16	2 546 774,24

## FOCUS SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018
Charges à caractère général	327 915,71 €	363 942,35 €
Charges de personnel	922 870,06 €	867 280,92 €
Autres charges de gestion courante	146 838,32 €	157 311,55 €
Charges financières	1 651,45 €	3 770,40 €
Total dépenses réelles	1 399 275,54 €	1 392 305,22 €

### REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2018



## LES PARTICIPATIONS AU SIPA

Communes	AC Finale	Dettes 2018	Participation au SIPA 2018
ALBY SUR CHERAN	698 962,00	282 945,00	416 017,00
ALLEVES	113 655,00	46 009,00	67 646,00
CHAINAZ LES FRASSES	187 956,00	76 087,00	111 869,00
CHAPEIRY	240 819,00	97 485,00	143 334,00
GRUFFY	469 597,00	190 096,00	279 501,00
HERY SUR ALBY	276 061,00	111 752,00	164 309,00
SAINT SYLVESTRE	182 690,00	73 946,00	108 744,00
<b>Total</b>	<b>2 169 740,00</b>	<b>878 320,00</b>	<b>1 291 420,00</b>

Les communes conventionnées ont participé à hauteur des attributions de compensation versées au titre des subventions culture et jeunesse, selon les termes de la convention d'entente intercommunale (voir ANNEXES).

# Accueil

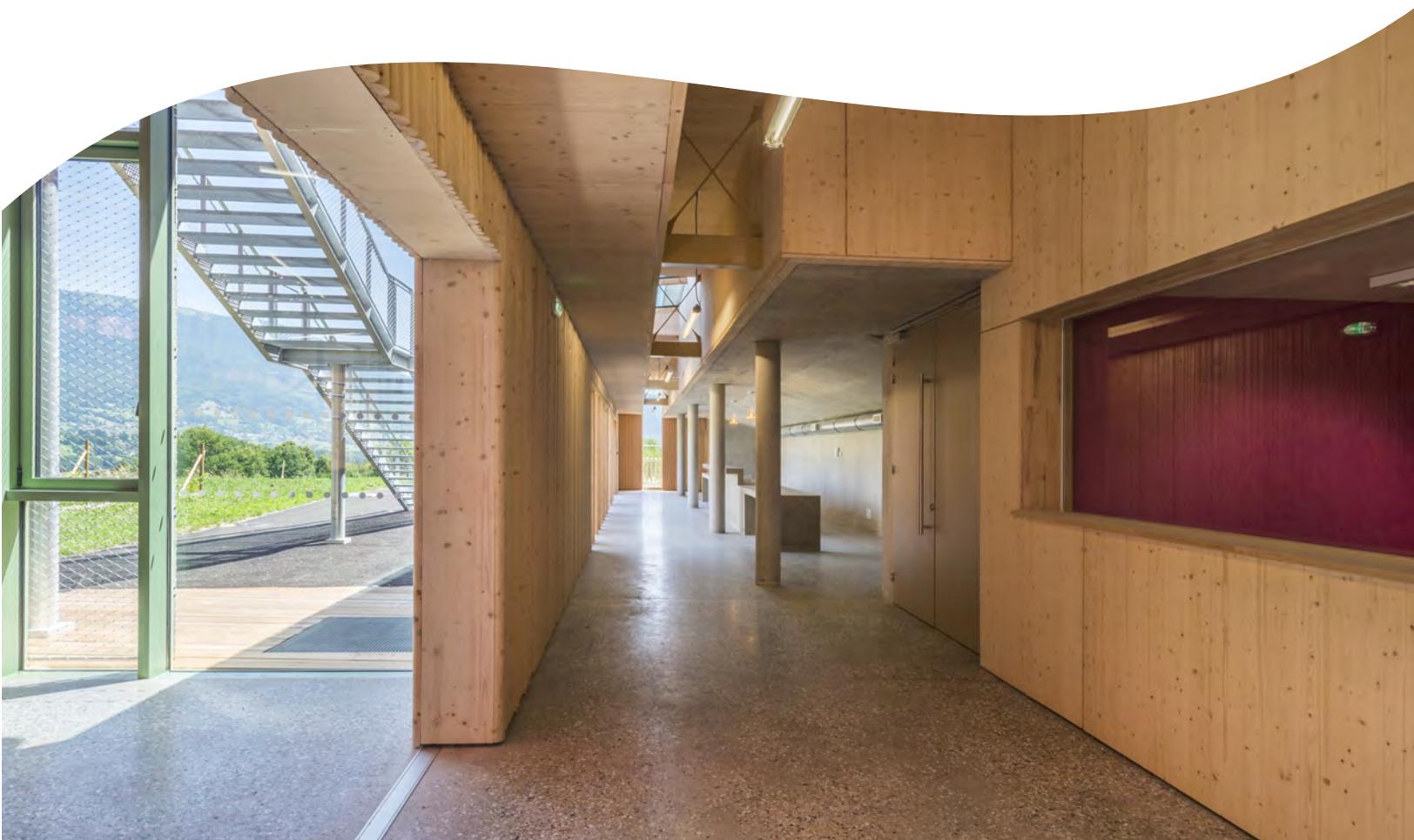
## & secrétariat

### MISSIONS

Un agent à temps plein assure l'accueil téléphonique et physique, ses principales missions sont :

- Centralisation et enregistrement du courrier, des factures reçues par courrier ou sur chorus, ainsi que les courriels envoyés sur [info@sipalby.fr](mailto:info@sipalby.fr).
- Gestion de la billetterie : Information et vente des billets de spectacles et lors d'évènements culturels.
- Gestion du planning des salles de réunions avec les différents interlocuteurs (salles du Pôle et de la Maison de Pays)
- Assistance du Directeur Général des Services sur différentes tâches administratives.
- Suivi des délibérations, contrats, et arrêtés. Il télétransmet en préfecture les délibérations, certains contrats et arrêtés.

Il effectue son travail en collaboration avec le Relais Territorial du Grand Annecy situé au Pôle.



# RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

## Délibérations du 8 janvier 2018

- . Constitution d'une régie de recettes pour la billetterie de l'auditorium
- . Adoption des tarifs 2018 pour la billetterie des spectacles donnés dans l'Auditorium du Pôle Culturel et Sportif du Pays d'Alby

## Délibérations du 19 février 2018

- . Programmation culturelle du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018
- . Adoption des tarifs de location et le montant des cautions 2018 pour l'utilisation de l'auditorium
- . Convention entre le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby et les communes non membres du SIPA
- . Création d'un poste de médiateur culturel à temps complet

## Délibérations du 9 avril 2018

- . Budget principal – compte administratif 2017
- . Budget principal – compte de gestion 2017
- . Budget principal – Affectation de résultat de l'exercice 2017
- . Approbation du budget primitif 2018 du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby
- . Indemnité de conseil du Trésorier
- . Contrat enfance jeunesse – PLAJ'HIVER 2015 - Subventions aux associations
- . Modification du tableau des effectifs pour avancement de grade
- . Convention de mise à disposition du Grand Anancy pour le relais territorial
- . Règlement de l'utilisation de l'auditorium
- . Travaux du pôle culturel et gymnase - Prolongation de délai du chantier

## Délibérations du 11 juin 2018

- . Création d'un poste de chargé de communication à temps complet
- . Création d'un poste d'agent d'entretien à temps partiel
- . Création d'un poste d'agent d'entretien et de gardiennage à temps complet
- . Recrutement d'un vacataire
- . Logement de fonction - Liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction
- . Service multi-accueil « *Les Bambins du Chéran* » - Modification d'une régie de recettes pour l'encaissement des participations familiales
- . Subventions aux associations culturelles
- . Subventions aux associations sportives
- . Subvention 2018 association « La Grive »
- . Contrat enfance jeunesse - Plaj' PRINTEMPS 2018 - Subventions aux associations
- . Subventions aux associations culturelles

## Décisions prises par délégation de pouvoir, validées au conseil du 24 septembre 2018

- . Désignation de Me Anne GARDERE, avocat, domicilié 154 cours Lafayette 69003 Lyon pour assurer la défense du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA) face aux recours déposés par les Maires des Communes de Cusy et Viuz-la-Chiésaz.
- . Désignation de Me Laure OSTER, avocat, domicilié 2 rue du Lac 74000 ANNECY pour assurer la défense du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA) face au recours déposé par la Société PROJ'ISOL

## Délibérations 24 septembre 2018

- . Modification d'un poste de chargé de communication à temps complet
- . Accueil de stagiaires de l'enseignement dans les services du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby
- . Mensualisation des indemnités de régisseur
- . Bilan PLAJ été 2018 - Subventions aux associations
- . Règlement de l'utilisation des installations sportives du Pôle

## Délibérations du 22 octobre 2018

- . Bilan PLAJ été 2018 - Subventions à l'association Tennis Club de Gruffy
- . Modification de la régie de recettes pour la billetterie de l'auditorium
- . Tarifs de location du gymnase près du collège René Long et du gymnase du pôle culturel et sportif du Pays d'Alby
- . Modification du règlement de l'auditorium
- . Convention pluriannuelle de financement entre le SIPA et l'Ecole de Musique du Pays d'Alby - Années 2018-2019-2020
- . Convention avec le CDG74 pour une adhésion au service de médecine de prévention

### **Contrat relatif à l'emprunt pris par délégation de pouvoir, validé au conseil du 17 décembre 2018**

- . Souscrire un prêt de 100 000 € (cent mille euros) sur deux ans à taux fixe pour assurer le financement d'une part de la TVA du solde du chantier du pôle culturel et gymnase
- . Signer au nom du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, le contrat à taux fixe de 0.91 % sur deux ans avec la caisse d'épargne Rhône-Alpes, 116 cours Lafayette -69003 LYON

### **Délibérations du 17 décembre 2018**

- . Instruction M 14 - Modalités de mise en œuvre de l'amortissement
- . Décision Modificative n°1 au Budget 2018
- . Décision Modificative n°2 au Budget 2018
- . Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance RHONE-ALPES
- . Finances - Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2019
- . Contrat enfance jeunesse - Accueils de loisirs
- . Subventions aux associations : critères de prise en charge pour les années 2018 et 2019
- . Modification du règlement de l'auditorium
- . Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires CDG 74
- . Avenant à la convention avec le CDG74 pour une adhésion au service de prévention des risques professionnels hygiène et sécurité.
- . Personnel - Avenant n°1 de reconduction de la convention entre l'Etat et le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA) pour la mise à disposition d'un agent : Madame Monique GERBAIX
- . Personnel - Avenant n°1 de reconduction de la convention entre l'Etat et le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA) pour la mise à disposition d'un agent : Madame Mariola PIGNIER
- . Maison Intercommunale des services publics Relais médico-social - Convention de financement d'un poste mutualisé avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie - Année 2018
- . Annexe à la Maison de Pays - Principe d'une convention de mise à disposition des locaux à la commune d'Alby-sur-Chéran
- . RIFSEEP pour le Syndicat Intercommunal - Modificatif
- . BILAN PLAJ TOUSSAINT
- . Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires CDG 74

## ARRÊTÉS DU PERSONNEL

126 arrêtés concernant le personnel ont été pris.

## MISES À DISPOSITION DE SALLES

Hors des spectacles prévus dans la programmation annuelle et des utilisations internes, le syndicat est fréquemment sollicité pour le prêt de ses salles.

Chaque association se voit proposer la mise à disposition gratuite de l'auditorium pour une manifestation dans l'année.

Ainsi en 2018, on dénombre :

- . 41 mises à disposition de l'auditorium (au Pôle)
- . 32 mises à disposition de la salle Intermède (au Pôle)
- . 35 mises à disposition de la salle de réunion de la Maison de Pays

# Jeunesse

L'agent en charge de l'accueil s'occupe également de l'organisation du PLAJ (Plan Local d'Activités Jeunesse). Pendant les vacances (février, printemps, été, toussaint), les associations locales organisent des stages de découverte.

L'agent assure la coordination de l'ensemble des activités et de la publicité par un livret distribué dans les écoles primaires, les maternelles (grandes sections) le collège, les mairies, et la presse locale.

Le SIPA verse une subvention d'équilibre pour chacune des activités organisées par les associations selon des critères prédéfinis.

Les postes d'animateur sont vacants depuis juin 2018. Le syndicat souhaite se donner le temps et les moyens d'une réflexion appropriée sur sa politique jeunesse en lien avec le projet culturel, les communes, le collège et les centres de loisirs.



[Ecole de Musique du Pays d'Alby >](#)



[Les Randonneurs du Chéran >](#)

## PLAJ PRINTEMPS 2018

ASSOCIATIONS	Nb d'inscriptions totales
Ecole de pêche du Chéran	5
Les Cavaliers des Cyclamens	72
Tennis Club d'Alby	21
Football club du Chéran	35
SAM'PHI	18
<b>TOTAL</b>	<b>151</b>

## PLAJ TOUSSAINT 2018

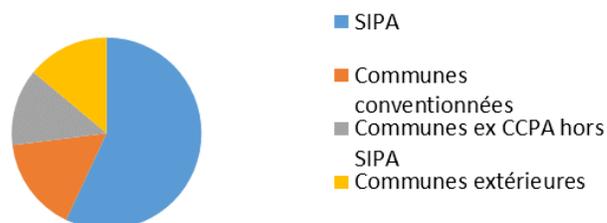
ASSOCIATIONS	Nb d'inscriptions totales
F2C	50
Les Cavaliers des Cyclamens	46
Bouillon de Sculpture	22
Tennis Club d'Alby	31
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>

## PLAJ ETE 2018

ASSOCIATIONS	Nb d'inscriptions totales
Ecole de pêche du Chéran	10
Les Cavaliers des Cyclamens	42
Les Randonneurs du Chéran	12
Football club du Chéran	129
Tennis Alby	48
Bouillon de Sculpture	34
Tennis club de Gruffy	23
<b>TOTAL</b>	<b>298</b>

## Répartition géographique des enfants accueillis :

SIPA : 57%  
 Communes conventionnées : 16%  
 Communes ex. CCPA hors SIPA : 13%  
 Communes extérieures : 14%



# Petite enfance

## Relais Assistants Maternels



Salle d'activités du RAM >

Le Relais Assistants Maternels (RAM) est un service public de proximité et gratuit pour les usagers. Il s'agit d'un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile.

Les RAM ont été initiés par la CNAF en 1989 afin d'améliorer qualitativement l'accueil au domicile des assistants maternels. L'objectif était d'accompagner le mode d'accueil le plus utilisé par les familles en complément des prestations légales déjà versées par les CAF. En 2005, l'existence et les missions des RAM ont été reconnues par le législateur et codifiées à l'article L. 214-2-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

En 2017, pour enrichir l'offre globale de service et afin de s'adapter aux grands enjeux du secteur, des missions supplémentaires sont créées pour les RAM volontaires. Le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby a choisi la

mission de « la promotion de l'activité des assistants maternels ».

Pour ce faire, un financement annuel forfaitaire supplémentaire (soumis à certaines conditions) est créé, en complément de la prestation de service RAM.

### Le fonctionnement du RAM du SIPA

Placé sous la responsabilité d'une éducatrice de jeunes enfants, assistée d'une secrétaire à temps partiel (1/4 temps), le RAM est ouvert 5 jours par semaine, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h, le mercredi de 8h à 12h uniquement.

*Création du service : le 15/09/2006  
Ouverture du service au public : le 5/02/2007*

# LES DONNÉES CHIFFRÉES DU TERRITOIRE

	2016	2017		2018
	CCPA (11 communes)	1 <sup>er</sup> semestre (11 commune)	2 <sup>ème</sup> semestre 7 communes SIPA + 2 communes conventionnées	7 communes SIPA + 2 communes conventionnées
NB d'enfant < 3 ans	382	378		384
NB d'enfant < 3 ans dont le ou les parents ont une activité	316	322		275
NB d'assistant maternel	110	105	78	77
NB de places théoriques d'accueil par les assistants maternels	329	341		262

- **Répartition des âges des Assistants Maternels (9 communes au 31/12/2018)**

- . 22 % des assistantes ont moins de 40 ans
- . 38 % des assistantes ont entre 40 et 50 ans
- . 29 % des assistantes ont moins entre 50 et 60 ans
- . 10.50% des assistantes ont moins de 60 et 70 ans

- **Evolution des demandes/accords des agréments par les services du Département de 2016 à 2018**

11 communes	2016		2017		2018	
	Demande agrément	Accord agrément	Demande agrément	Accord agrément	De-mande agrément	Accord agrément
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>5</b>

- **Répartition des âges des Assistants Maternels (9 communes au 31/12/2018)**

- . 22 % des assistantes ont moins de 40 ans
- . 38 % des assistantes ont entre 40 et 50 ans
- . 29 % des assistantes ont moins entre 50 et 60 ans
- . 10.50% des assistantes ont moins de 60 et 70 ans

- **Evolution des demandes/accords des agréments par les services du Département de 2016 à 2018**

11 communes	2016		2017		2018	
	Demande agrément	Accord agrément	Demande agrément	Accord agrément	Demande agrément	Accord agrément
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>5</b>

# MISSIONS

## du côté des familles

- Renseigner les familles sur l'ensemble des modes de garde existants sur le territoire
- Faciliter la mise en relation entre salariés assistants maternels et les particuliers employeurs
- Accompagner les familles dans la mise en place d'un contrat d'accueil durable et qualitatif du jeune enfant
- En cas d'embauche, délivrer une information générale sur le droit du travail aux familles ou les orienter vers les institutions adéquates
- Proposer des conférences sur des thèmes liés à la parentalité

### • Classement des raisons principales d'appels des familles (en 2018)

Information liée à la recherche d'un mode d'accueil	1
Information sur un contrat en cours (droit du travail, contrat de mensualisation)	2

## du côté des professionnels de la petite enfance

- L'information des futurs professionnels quant aux conditions d'accès et d'exercice des métiers de la petite enfance
- Informer les professionnels sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre
- L'information administrative (droits et devoirs) aux assistants maternels et des gardes à domicile
- L'accompagnement et le soutien dans la pratique des professionnels
- L'animation : organisation d'ateliers et animations divers en direction des professionnels et des enfants
- La promotion de l'activité des assistants maternels :
  - promotion du site mon enfant.fr
  - accompagnement des professionnels en cas de sous-employabilité
- L'organisation de temps d'échange, de manifestations festives afin de rompre l'isolement dû au métier

### • Classement des raisons principales d'appels des Assistants Maternels (en 2018)

Information relative aux fonctionnements du RAM	1
Information relative à la disponibilité d'accueil du professionnel	2
Information pédagogique, éducative et soutien professionnel	3
Information sur le statut (droit du travail, contrat, convention collective)	4
Information relative à l'exercice du métier (agrément, carrière, droits sociaux)	5

## du côté des enfants de 0 à 3 ans

- L'observation sur les conditions locales d'accueil des jeunes enfants.
- L'animation : organisation d'ateliers d'éveil et observation du développement psychomoteur des enfants

# PARTICIPATION DES ASSISTANTS MATERNELS ET DES ENFANTS AUX ACTIVITÉS COLLECTIVES

- Les ateliers d'éveil animés par l'animatrice**

	2016	2017		2018
	CCPA (11 communes)	1 <sup>er</sup> semestre (11 commune)	2 <sup>ème</sup> semestre 7 communes SIPA + 2 communes conventionnées	7 communes SIPA + 2 communes conventionnées
NB total de participation d'enfants	526	481		204
NB d'enfants différents ayant participé	154	172		82
NB d'assistants maternels différents ayant participé	46 Soit 42%	54 Soit 49%		34 Soit 44%

- Les ateliers d'éveil animés par un intervenant (partenariats de proximité)**

. L'éveil musical

	2016	2017		2018
	CCPA (11 communes)	1 <sup>er</sup> semestre (11 commune)	2 <sup>ème</sup> semestre 7 communes SIPA + 2 communes conventionnées	7 communes SIPA + 2 communes conventionnées
NB total de participation d'enfants	211	197		256
NB d'enfants différents ayant participé	95	95		87
NB d'assistants maternels différents ayant participé	35	35		34
NB séances annuelles	20 soit 15h	18 soit 18h		36 soit 18h
Cout annuel	902.52 €	954.41 €		827.17 €

- Les ateliers bibliothèques**

	2016	2017		2018
	CCPA (11 communes)	1 <sup>er</sup> semestre (11 commune)	2 <sup>ème</sup> semestre 7 communes SIPA + 2 communes conventionnées	7 communes SIPA + 2 communes conventionnées
NB total de participation d'enfants	114	53		75
NB d'enfants différents ayant participé	47	37		42
NB d'assistants maternels différents ayant participé	17	15		16
NB séances annuelles (3 puis 4 communes confondues)	13	8		9

- Participation des assistants maternels et des familles aux conférences thématiques avec intervenant**

Période	Thème	Coût	NB AM	NB Familles
2016	Soirée professionnelle « enregistrement CD comptines enfantines » (animée par l'association Nuances)	611 €	25	0
	Soirée Conférence « La colère et l'agressivité du tout petit, les comprendre et l'accompagner positivement » (animée par D. DULLIAND)	160 €	16	3 RAM 13 MAC
2017	Soirée chansons—Partenariat MAC et EMPA	75 € (Part RAM)	7	8
2018	Soirée Conférence/Débat « Comment comprendre et accompagner les émotions de l'enfant ? » animée par L. MEGARD	399 €	14	16
	Soirée chansons—Partenariat MAC et EMPA	75.59 € (Part RAM)	7	8
	4ème journée départementale des Assistants Maternels – partenariat Réseau des RAM + CAF + CD 74	200 €	1	-

- Participation aux fêtes et évènements**

Période	Evènements	COUT	NB AM	NB ENFANTS	NB FAMILLES
2016	Ferme pédagogique (2 matinées) (7+8/06/2018)	322 € (PART DU RAM)	26	71 enfants RAM	-
	Les goûters d'été du RAM	-	35	93 enfants RAM	-
2017	PORTE-OUVERTE Petite Enfance N°1 (25/11/2017)	NC	6	51	60 +3 étudiants +7 partenaires
	Les goûters d'été du RAM	-	35	96 enfants RAM	
2018	Spectacle fin d'année « Mamie MINOT » Partenariat Le Pôle (7/12/2018)	908 € (PART DU RAM)	14	31 enfants RAM + 31 enfants MAC	43 familles MAC



Atelier bibliothèque >

# LES COÛTS ET FINANCEMENTS

Le budget du RAM en 2018 s'élève à 60 911 €.

Il est financé par :

- . le SIPA : 33026.39 € (54.22%)
- . la CAF\* de Haute-Savoie : 27335.20 € (44.80%)
- . la MSA du Nord : 549.49 € (0.90 %)

## **\*La CAF contribue aux dépenses de fonctionnement par le versement :**

- d'une subvention destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement. Cette subvention est appelée prestation de service (PS). Ici, est comptabilisé le versement d'un montant de 3000 € qui correspond au financement forfaitaire supplémentaire de la mission renforcée choisie par le SIPA « la promotion de l'activité des AM ».
- d'une prestation de service enfance et jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ).



# Petite enfance

## Crèche multi-accueil

### Présentation

Cette structure accueille des enfants des 7 communes faisant partie du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, ainsi que les enfants des communes conventionnant avec lui. La structure est agréée pour accueillir 36 enfants en équivalent temps plein.

Mise en place de la P S U en janvier 2005.

- **Accueil et horaires**

*modifiés par délibération  
du 2 décembre 2013*

Deux formules d'accueil sont proposées :

- **Accueil régulier :**

Ce type d'accueil donne lieu à l'établissement d'un contrat d'accueil entre la famille et l'établissement. Il est établi pour la durée de l'inscription dans l'établissement et ne peut être modifié que pour un motif sérieux (raisons professionnelles, changement important dans la vie familiale), en fonction des places disponibles dans la structure.

- **Accueil occasionnel :**

Ce type d'accueil ne donne pas lieu à l'établissement d'un contrat d'accueil. L'accueil d'urgence est possible sur les 15% supplémentaires autorisés

- **Personnel attaché**

- . 1 infirmière DE directrice à temps plein
- . 1 éducatrice de jeunes enfants à temps plein
- . 6 auxiliaires de puériculture à temps plein
- . 1 auxiliaire de puériculture à temps partiel : 90%
- . 2 auxiliaires de puériculture à temps partiel : 80%
- . 1 agent social à temps partiel : 80%
- . 1 agent technique à temps partiel : 80%
- . 1 agent technique à temps plein
- . 1 psychologue vacataire
- . 1 médecin vacataire

3 agents sont partis en retraite sur cette année et 2 agents ont pris une disponibilité.



# PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES

## ↳ Mise en place de la mensualisation souple en septembre 2010

Il est fait application du barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Le calcul est fait à partir des données recueillies auprès de la CAF au moyen du fichier des allocataires Cdap (Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires).

### • **Accueil régulier**

Une mensualisation de la participation des familles est établie selon les règles suivantes :

- . Elle est calculée sur le nombre de mois d'accueil souhaité par les familles par mensualités fixes.
- . 6 semaines au minimum sont déduites sur l'année ; elles correspondent aux fermetures de l'établissement. Si la famille souhaite un nombre de semaine d'accueil plus réduit, elle présente un calendrier de présence prévisionnelle en incluant ainsi leurs vacances au moment de la signature du contrat ; ce calendrier peut être modifié après signature, sous réserve de respecter un préavis de deux mois, uniquement pour décaler les périodes de vacances des familles. Aucun jour supplémentaire ne peut être déduit de la facturation après la signature du contrat autres que ceux inscrits dans le règlement de fonctionnement.
- . Elle prend en compte le temps de présence hebdomadaire souhaité par la famille :

### **Mensualisation :**

**nombre d'heures de présence hebdomadaire x nombre de semaines d'accueil x taux horaire**

#### **Nombre de mois d'accueil**

Une fois calculée, cette mensualisation est mentionnée dans le contrat d'accueil. Le tarif horaire, **fixé à la signature du contrat** est actualisé au mois de **janvier de chaque année** sur les ressources de l'année N-2, ou en cas de modification de la composition familiale ou de la situation professionnelle à partir de la date où ces modifications sont prises en compte par la CAF.

La mensualité est due chaque mois y compris si ce mois comporte des jours de fermeture.

Si l'enfant entre ou sort en cours de mois, la participation financière du mois considéré est calculée sur la base de la présence réelle de l'enfant.

En cas de départ anticipé de l'enfant, un préavis écrit d'un mois est requis.

S'il est constaté, au moment du départ anticipé que le nombre d'heures payées par la famille sur la base du contrat est inférieur au nombre d'heures de présence réelle, des heures supplémentaires seront facturées à la famille.

### • **Accueil occasionnel**

Temps d'accueil réservé x tarif horaire.

### • **Moyenne des tarifs horaires par famille en accueil régulier**

Au 31/12/2018 :

Le tarif horaire moyen est de 1.98 € (somme de tous les tarifs horaires des familles/nombre de familles).

- . 36 familles payent entre 0.34 € et 1.98 € de l'heure.
- . 42 familles payent entre 1.98 € et 3.60 € de l'heure.
- . 23 familles ont des revenus qui dépassent le plafond de la CAF (seuil de 4 874.62 €)
- . Dont 10 familles qui dépassent le plafond du SIPA (seuil de 6000 €)

# FRÉQUENTATION DE LA STRUCTURE

Durant cette période **78 enfants** ont fréquenté la structure en accueil régulier :

- . 30 enfants (dont 1 déménagement en cours d'année), en âge scolaire, ont quitté la structure après la fermeture estivale d'août,
- . 1 enfant a quitté la structure pour raison personnelle, en cours d'année.

**Au 31 décembre 2018 : 53 enfants sont présents dans la structure**

Temps par semaine	1 <sup>er</sup> semestre 2018 (57 enfants)	2 <sup>ème</sup> semestre 2018 (53 enfants)
Contrat de 1 journée par semaine	12	8
Contrat de 2 journées par semaine	7	9
Contrat de 2.5 journées par semaine	2	0
Contrat de 3 journées par semaine	7	5
Contrat de 3.5 journées par semaine	2	1
Contrat de 4 journées par semaine	13	16
Contrat de 4.5 journées par semaine	4	3
Contrat de 5 journées par semaine	10	11

Ces enfants sont répartis dans trois sections : 9 petits, 11 moyens et 16 grands .

Nombre d'enfants inscrits par commune et par année scolaire (d'après le réel des inscrits sur le dernier trimestre)										
Commune	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
ALBY	22	21	22	31	28	33	23	25	20	18
ALLEVES	3	4	1	2	5	3	1	0	0	0
CHANAZ	1	4	2	5	5	7	2	3	3	3
CHAPEIRY	3	2	4	4	3	2	1	0	4	4
CUSY	7	4	3	7	6	4	4	5	3	0
GRUFFY	6	6	4	8	8	8	8	6	8	11
HERY	1	1	1	6	5	3	3	3	5	6
MURES	4	0	3	10	11	4	3	3	5	5
ST FELIX	12	10	5	14	13	17	13	10	6	3
ST SYLVESTRE	2	2	1	1	1	1	1	1	1	3
VIUZ	4	4	5	9	5	7	3	2	1	0
MARIGNY ST MARCEL	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0
MEYTHET	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
ANNECY	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
QUINTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
RUMILLY	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>59</b>	<b>54</b>	<b>98</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>62</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>54</b>

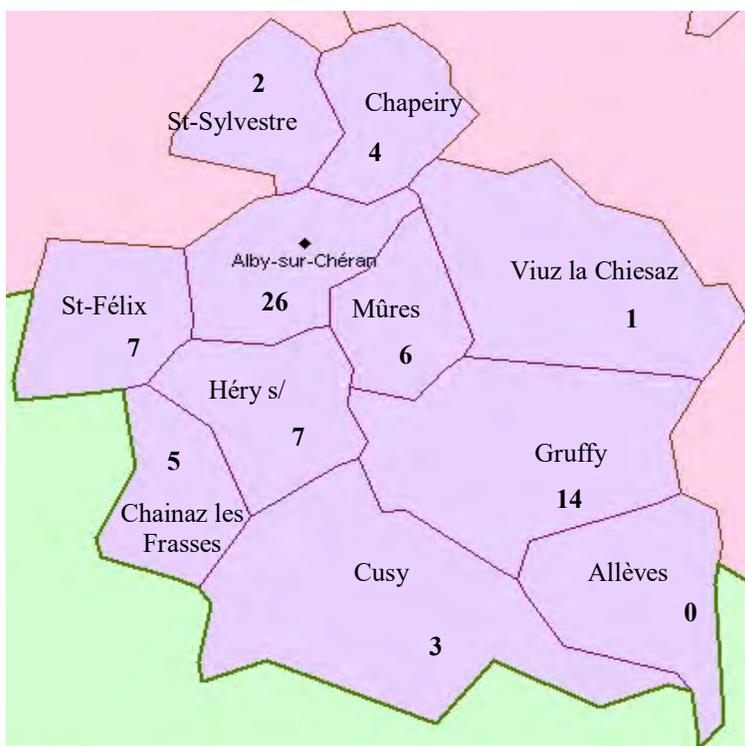
Communes extérieures  
(déménagements en cours  
d'année)

Sur ces trois années scolaires, des groupes d'accueil occasionnel ont été mis en place, ce qui explique la forte augmentation du nombre d'accueils

- **Origine géographique des enfants (année 2018)**

**Enfants par commune**

78 enfants inscrits du 1er janvier au 31 décembre 2018



**3 enfants hors canton cause déménagement en cours d'année**  
(Rumilly, Annecy et Quintal)

## REPAS

Un marché est passé avec la société Leztroy depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Leztroy propose 2 menus différents adaptés aux groupes d'enfants. Cette restauration collective est éco responsable. Elle favorise le circuit court, local, dans le respect des saisons. Elle est également en mesure de s'adapter aux régimes (sans viande, sans poisson) et aux allergies sévères le cas échéant.

## STAGIAIRES

Sollicitée par la MFR de THONES dès le début 2008, la collectivité a décidé d'accueillir une jeune apprentie préparant le diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016. A la rentrée en septembre 2018, la structure n'a pas repris d'apprentie faute de demande.

De même, ont été accueillies plusieurs stagiaires :

- . 1 stagiaire 2<sup>nd</sup>e bac pro du lycée Sommeiller d'Annecy
- . 2 stagiaires 1<sup>ère</sup> Bac Pro de la MFR de la Balme de Sillingy et de la MFR de Thônes
- . 4 stagiaires préparant le CAP du lycée des Bressis (2), du centre de formation du lycée Jeanne Antide de Reignier (1) et en cours par correspondance (1)
- . Stagiaires préparant le concours d'Auxiliaire de Puériculture et une d'éducatrice de jeunes enfants
- . 1 élève infirmière de l'IFSI de Annecy
- . Stage d'observation 3<sup>ème</sup> du collège René Long et du collège du Semnoz
- . Stage d'initiation d'élève de 4<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole ISETA
- . 1 personne travaillant à l'ADMR en observation en vue d'un complément de formation.

# MÉDECIN & PSYCHOLOGUE

Une convention a été signée avec le Docteur PAILLARD qui assure les visites d'admission, le suivi des enfants, les mesures d'urgence et la formation du personnel.

Participation d'une psychologue clinicienne Madame DUCROZ à l'analyse de la pratique.

3 séances ont été réalisées en sa présence.

## ANIMATIONS

### • Animation musicale

Cette année, nous avons pu bénéficier de 12 séances de 1 heure chacune, pour l'ensemble des enfants de la crèche présents le lundi, soit pour 36 enfants entre les mois de mars et juin.

8 autres séances ont été réalisées sur le dernier trimestre. Les enfants ont pu entendre et s'imprégner d'une partie des chansons du spectacle Mamie Minots.



### • Participation des familles

5 séances sur juin et juillet organisées pour les ateliers massage avec un agent de la crèche instructrice en massage bébé. Avec la collaboration et l'adhésion de toute l'équipe, des ateliers continuent à être mis en place avant même l'adaptation des bébés (durant le congé maternité, avant la reprise du travail des mamans). Ce temps parents-enfants est particulièrement apprécié et permet ainsi une meilleure adaptation pour l'enfant comme pour les parents, à ce nouveau cadre.

En 2018, 5 familles et leur enfant ont pu bénéficier de cette proposition à raison de 2h par semaine.

12 juillet : réunion d'informations pour les futurs parents des enfants de la section des Bébé, et mise en place de l'organisation de la rentrée avec la période d'adaptation.

20 septembre : réunion de présentation et d'information pour les parents et visite de la structure animée par les équipes des différentes sections.

5 octobre : Soirée chansons, en partenariat

avec le Relais Assistant Maternels, avec la présence de l'intervenante musicale et d'une comédienne-chanteuse de la compagnie Rêve et Chansons en vue du spectacle Mamie Minots. Les professionnels de la petite enfance, les parents de la crèche ont été invités à participer à cette soirée

### • Fêtes

Au cours de l'année, 3 fêtes ont été organisées :

- Carnaval : 21 mars fabrication de crêpes par les enfants et confection de déguisements. Les parents ont été invités au goûter.
- Fête de fin d'année : 6 juillet, avec la participation des familles, sous forme d'atelier (manipulation/transvasement/parcours sensoriel/tapis magique/maquillage/peinture/spectacle de marionnettes).
- Spectacle Mamie Minots : 7 décembre, tous les enfants de la crèche et leur famille ont été conviés au concert-spectacle familial et intergénérationnel.
- 2 goûters musicaux, avec l'intervenante musicale, les 21 juin et à l'occasion de la fête de Noël le 20 décembre. A cette occasion, un spectacle musical réalisé par le personnel a été présenté aux enfants présents ce jour.

### • Animation de fin d'année

Une ferme itinérante avec cochon, oie, lapin, agneau, chèvre, s'est installée 2 jours dans la cour de la crèche en juin, pour la plus grande joie des enfants de la crèche ainsi que des enfants du Relais Assistants Maternels, venus à cette occasion. Tous les enfants de la crèche ont pu venir s'occuper des animaux à tour de rôle. 2 pique-nique ont été réalisés ces jours.



# RÉUNIONS & FORMATIONS

## • Réunions d'équipe

L'équipe continue de se réunir par section, tous les 15 jours, pendant ½ heure au moment de la sieste des enfants. Ce temps permet d'échanger sur les enfants, les activités, sur les stagiaires de plus en plus nombreuses ou pour faire passer des informations.

Des réunions en fin d'après-midi sont organisées sur un rythme d'une par mois : psychologue, réunion de groupe, conférence en alternance.

## • Formations

Trois agents ont participé à la journée de recyclage pour l'AFGSU, avec le centre hospitalier.

Trois agents ont chacun participé à une formation intitulée :

- . « Aménagement d'un temps de détente et de relaxation pour les enfants »
- . « L'entretien professionnel : un acte de management »
- . « Pose de sa voix sans épuisement »

En partenariat avec le Relais d'Assistants Maternels, Mme Line Megard, psychologue, est venue le mardi 19 juin pour une soirée conférence sur le thème :

### **Comment comprendre et accompagner les émotions de l'enfant ?**

Les professionnels de la petite enfance, les parents employeurs et les parents de la crèche ont été conviés à cette soirée.

## CONCLUSION

Cette année 2018, la structure s'est renouvelée en termes de professionnels. 3 agents sont partis en retraite, dont l'éducatrice de jeunes enfants. La crèche est très sollicitée pour l'accueil des stagiaires auxquels une réponse positive est le plus souvent donnée dans la limite des capacités d'encadrement.

En même temps que ce changement d'équipe, une réflexion s'est ouverte sur une nouvelle organisation en libre exploration. Les portes entre les sections sont ouvertes, les professionnels sont dans les différents espaces et l'enfant est amené à découvrir les différents espaces selon ses désirs et ses capacités.

Le projet éducatif est en cours de révision.

Il n'est pas prévu d'accueil d'enfants en accueil occasionnel, en plus de ceux ayant déjà un contrat régulier à temps non complet. En effet, un certain nombre de familles n'a pas été complètement contenté dans l'obtention du nombre de jours de garde. Pour ces familles, les jours disponibles leur sont proposés chaque début de mois pour le mois suivant, en accueil occasionnel.



# Services techniques

## BÂTIMENTS

L'agent en charge des bâtiments s'occupe de la maintenance et de l'entretien des équipements (chaufferies, contrôle de traitement de l'air, réseaux de plomberie).

Il intervient à la demande des services en cas de besoin (pannes, fuites, remplacement de pièces défectueuses.)

Il est chargé de la préparation de l'auditorium lors des spectacles et événements s'y déroulant.

Il est chargé du suivi des contrats de maintenance et veille au respect des obligations de sécurité.

L'année 2018 a été marquée par la finalisation des travaux du Pôle.

## ESPACES VERTS - ENTRETIEN

Le service espaces verts est occupé par un agent qui entretient et arbore les espaces autour du Pôle, de la Maison Intercommunale de Services Publics (MISP), de la Maison de Pays et du Collège René Long.

L'entretien des bâtiments est réalisé par cette même personne, complété par un second agent à temps partiel. Ils assurent l'entretien des gymnases, des salles du Pôle et du gymnase René Long. En 2018, le syndicat intercommunal a investi dans une auto laveuse pour assurer un entretien efficace des sols du Pôle.

Le service est rattaché à celui des Techniques et Bâtiments.



# GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS

Un agent est chargé de la surveillance des sites du SIPA, d'accueillir et orienter les usagers de veiller à la sécurité et d'être référent des associations sportives utilisatrices des équipements.

Ce gardien bénéficie d'un appartement de fonction lié à sa présence obligatoire en soirée et le week-end.

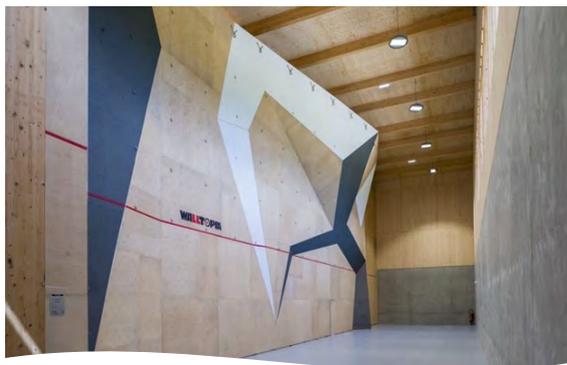
- **Les installations mises à disposition du collège et des associations**

- ▶ **Gymnase du Pôle**

- ▶ Avec gradins
- ▶ 4 vestiaires
- ▶ 1 local rangement pour le matériel des associations
- ▶ Sanitaires publics



- ▶ 1 mur d'escalade



- ▶ **Plateau d'Athlétisme avec piste de course**



- ▶ **Stade de football synthétique**



# LES GARDIENS

Un agent a été recruté au 01 Janvier 2018 et a assuré seul la fonction de gardien des installations jusqu'au 31 août avant d'être renforcé dans sa mission par l'arrivée d'un agent à compter du 01 septembre 2018.

Il a été fait appel à une personne vacataire pour le remplacement ponctuel du gardien pendant ses congés dans la période du 01/01 au 31/06.

Un gardien est présent chaque jour après le départ des personnels administratifs et techniques ainsi que le samedi après-midi. Une présence de gardien en dehors des horaires habituels a été nécessaire lors d'évènements sportifs exceptionnels (03/03 - 17/03 - 01/05 - 05/05 - 19 et 20/05)

Le gymnase du Pôle est fermé aux associations le soir pendant les congés scolaires et l'ensemble des installations ne sont pas accessibles les jours fériés et les périodes de fermeture du SIPA.

## • Associations sportives présentes

### Alb'inton - Badminton pour les jeunes et les adultes

- Effectif : 100  
Fréquentation par semaine :  
→ 3 créneaux (1 jeune – 2 adultes) au Gymnase du Pôle du 01/01 au 31/12  
→ 1 créneau au Gymnase René Long du 01/09 au 31/12

### Basket Club du Pays d'Alby - Basket pour les jeunes et les adultes

- Effectif : 240  
Fréquentation par semaine :  
→ 18 créneaux répartis dans le Gymnase du Pôle et au Gymnase René Long du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12

### Albanais Athlétisme - Athlétisme pour les jeunes et les adultes

- Effectif : 150  
Fréquentation par semaine :  
→ 3 créneaux répartis dans le Gymnase du Pôle et au Gymnase René Long ainsi que sur le plateau d'athlétisme du 01/01 au 30/06  
→ 4 créneaux répartis dans le Gymnase du Pôle et au Gymnase René Long ainsi que sur le plateau d'athlétisme du 01/09 au 31/12

### Jeunes Sapeurs-Pompiers - Formation et multisports pour les jeunes

- Effectif : 25  
Fréquentation par semaine :  
→ 1 créneau au Gymnase René Long en alternance avec le Comité d'Entreprise Galderma du 01/01 au 30/06.  
→ 1 créneau au Gymnase du Pôle du 01/09 au 31/12

### Amicale des pompiers d'Alby - Multisports pour les adultes

- Effectif : 45  
Fréquentation par semaine :  
→ 1 créneau au Gymnase René Long du 01/01 au 30/06  
→ 2 créneaux au Gymnase René Long ainsi que sur le plateau d'athlétisme du 01/09 au 31/12

### Allobroges Gymnastique - Gymnastique pour les jeunes

- Effectif : 45  
Fréquentation par semaine :  
→ 2 créneaux répartis dans le Gymnase du Pôle et au Gymnase René Long du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12

### Handball Alby - Handball pour les adultes

- Effectif : 20  
Fréquentation par semaine :  
→ 1 créneau au Gymnase René Long en alternance avec le F2C du 01/01 au 30/06.  
→ 1 créneau au Gymnase René Long du 01/09 au 31/12.

### Tennis Club d'Alby-sur-Chéran - Tennis pour les jeunes et les adultes

- Effectif : 100  
Fréquentation par semaine :  
→ 3 créneaux au Gymnase René Long du 01/01 au 30/06  
→ 3 créneaux au Gymnase René Long dont un en alternance avec le Comité d'Entreprise Galderma du 01/09 au 31/12

### Tennis Club de Gruffy - Tennis pour les jeunes et les adultes

- Effectif : 20  
Fréquentation par semaine :  
→ 4 créneaux au Gymnase René Long du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12

### Football Club du Chéran - Football pour les jeunes et les adultes

- Effectif : 356  
Fréquentation par semaine :  
→ Du Lundi au Dimanche utilisation des vestiaires René Long et du Stade synthétique du 01/01 au 30/06 et du 01/08 au 31/12  
→ 2 créneaux au Gymnase René Long du 01/01 au 30/06 dont un en alternance avec le Handball

#### Cusy Football association - Football pour les adultes

Effectif : 15  
Fréquentation par semaine :  
→ 1 créneau en alternance avec Marbreries Design pour l'utilisation des vestiaires René Long et du stade synthétique du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12

#### Marbreries Design – Football pour les adultes

Effectif : 15  
Fréquentation par semaine :  
→ 1 créneau en alternance avec Cusy Football association pour l'utilisation des vestiaires René Long et du stade synthétique du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12

#### Football Club de chainaz - Football pour les adultes

Effectif : 20  
Fréquentation par semaine :  
→ 1 créneau pour l'utilisation des vestiaires René Long et du stade synthétique du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12  
→ 1 créneau au Gymnase René Long du 01/09 au 31/12

#### Comité d'entreprise Galderma – Badminton et multisports pour les adultes

Effectif : 30  
Fréquentation par semaine  
→ 2 créneaux au Gymnase René Long dont un en alternance avec les Jeunes sapeurs-pompiers du 01/01 au 30/06  
→ 1 créneau au Gymnase René Long en alternance avec le Tennis Club d'Alby du 01/09 au 31/12

### • Le collège René Long

Le collège René Long utilise tout au long de la période scolaire, les 2 Gymnases, le plateau d'athlétisme et le stade synthétique pour les cours d'éducation physique et sportive.

→ 4 créneaux répartis dans les 2 Gymnases sont utilisés hors temps scolaires dans le cadre de l'association sportive du collège.

### • Les rencontres sportives

- Samedi 03 Mars au Gymnase du Pôle - Rencontre de jeunes judokas organisée par le Judo Club d'Alby
- Samedi 10 Mars au Gymnase René Long – Nuit du Bad organisée par Alb'inton
- Samedi 17 Mars au Gymnase René long – Kid Athlé organisé par Albanais Athlétisme et Sam'phi
- Mardi 01 Mai au Gymnase du Pôle – Finales départementales de Basket organisées par le Basket Club du Pays d'Alby
- Samedi 05 Mai au Gymnase René Long et sur le plateau d'athlétisme – Rencontre des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Alby sur chéran, Cusy, Hauteville, Rumilly et Seyssel organisée par la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Alby sur chéran.
- Samedi 19 et Dimanche 20 Mai – Gymnase du Pôle et Gymnase René Long – Rencontre nationale de Badminton FSGT organisée par Alb'inton.

### • Le Plan Local d'Activités Jeunesse

Dans le cadre du Plan Local d'Activités Jeunesse pendant les vacances scolaires, les deux gymnases ont été mis à disposition des associations suivantes :

Le Football Club du Chéran a proposé des stages foot multi-activités à chaque période de congés scolaires.

Albanais Athlé et Sam'phi ont proposé des stages multi-activités aux vacances de pâques et aux vacances d'été.

Le Tennis Club d'Alby-sur-Chéran pour raison de pluie a réalisé une partie de son stage tennis au Gymnase René Long lors des vacances de la toussaint.

- **Les entretiens réalisés par le SIPA**

- . Nettoyages des vestiaires et du Gymnase René Long du Lundi au Samedi
- . Nettoyages des vestiaires et du Gymnase du Pôle du Lundi au Vendredi
- . Maintenances diverses dans les 2 Gymnases (ampoules, robinets, serrures...)
- . Nettoyage Régulier des abords de la piste d'athlétisme et du terrain synthétique
- . Maintenance et contrôle des matériels sportifs des 2 gymnases, de la piste d'athlétisme et du terrain synthétique
- . Changement des filets des 2 grandes cages de foot du terrain synthétique

- **Missions administratives du SIPA**

- . Collecte des besoins de créneaux auprès des associations pour une saison
- . Réalisation des plannings annuels
- . Adaptation des plannings en fonctions des congés scolaires
- . Réalisation des conventions d'utilisation
- . Collecte des demandes spécifiques des associations (Tournois, rassemblement, finales...)

- **Les projets d'amélioration**

- . Modification de l'écoulement des eaux et du système d'éclairage dans les vestiaires du Gymnase René Long

- **Retour des associations sur le gymnase du Pôle**

La mise en service du gymnase du Pôle s'est faite à partir d'octobre 2017.

- . Installation sportive très fonctionnelle
- . Beau lieu
- . Manque de souplesse dans les horaires d'utilisation
- . Manque d'un espace de convivialité comme celui du Gymnase René Long
- . Très bon relationnel avec les gardiens

# Communication

D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2018

Le service communication, situé au Pôle, a été créé au mois d'octobre 2018.

Un agent à temps plein a été recruté pour mettre en place et développer les outils de communication du SIPA, informer sur les actions des élus et des services et valoriser l'image du territoire.

## LES OBJECTIFS

La politique de communication se traduit en 2 axes :

- une communication institutionnelle pour le syndicat et ses services.
- une communication culturelle destinée à promouvoir les actions du Pôle.

La mise en place de ce service a pour principal objectif de faire connaître et mettre en valeur le syndicat (ses compétences, ses actions/réalisations, ses services) auprès des habitants des communes concernées ainsi que partenaires (collectivités, entreprises, presse, structures touristiques...).

## LA COMMUNICATION EXTERNE

### • La promotion des actions culturelles et sportives

La communication des actions culturelles et sportives tourne essentiellement autour de la saison culturelle du Pôle (gérée par le service culturel du SIPA), des résidences d'artistes, des événements organisés par des associations (spectacles, tournois...), des collectivités ou des entreprises (réunions, conférences...) au sein du Pôle.

La communication de la première saison culturelle (qui a débuté en septembre 2018) a été une des priorités du service avec la conception :

- du plan de communication.
- du dossier de presse (en direction du grand public, des professionnels de la culture et du tourisme, des sites d'événementiels...) et des communiqués pour chaque spectacle
- du programme de la saison (imprimé à 7500 exemplaires) : distribution dans tous les foyers, les commerces et les mairies du Pays d'Alby, les structures touristiques et culturelles locales.
- des affiches A4/A3/A2/A0 (impression de

657 exemplaires) : campagne d'affichage sur les panneaux, dans les commerces et les mairies du Pays d'Alby, les structures touristiques et culturelles locales.

- de la page Facebook « LePolePaysAlby ».
- des cartons d'invitation.
- de la lettre d'information mensuelle.
- du fichier des contacts (emails et postaux).
- des programmes de salles.

### • Les services internes

Le service communication prend en charge la réalisation du programme des activités du PLAJ (Plan Local d'Activités Jeunesse).

Il réalise des affiches, des brochures, des flyers et des cartons d'invitation pour les services du SIPA.

Il a été chargé de constituer une photothèque.

## ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

Le service communication, en collaboration avec la direction et le service culturel, a assuré l'organisation de la cérémonie des vœux de la Présidente qui a eu lieu en janvier 2019 avec :

- la création des listings d'invités.
- la conception, l'impression et la diffusion des cartons d'invitation.
- la création de la présentation PowerPoint.
- l'organisation du buffet.
- l'animation de la soirée.

L'agent participe à l'ensemble des événements du SIPA, notamment des spectacles de la saison culturelle en tant que personne désignée (dans le cadre du SSI) et assure l'accueil, la gestion informatique et la vente des billets.

# LES RELATIONS PRESSE

Le service assure l'ensemble des relations presse pour les différents services du SIPA en se mettant en relation auprès de journaux locaux, radios, médias, sites d'évènementiels... par le biais de communiqués, de dossiers de presse et de points presse.

Entre octobre et décembre 2018, environ 30 articles sont parus dans la presse locale quotidienne et hebdomadaire.





De janvier à septembre 2018, le service culturel représentait un mi-temps, puis, en septembre 2018, le poste a évolué vers un temps plein.

Le service emploie un agent en charge de la programmation et de la médiation culturelle. Il s'occupe de la mise en place et de l'organisation de la saison culturelle qui a lieu chaque année dans l'auditorium du Pôle. Il est aussi le référent culturel sur le territoire auprès des collectivités, associations, partenaires, habitants...

## LA CONSTRUCTION D'UNE SAISON

Les spectacles susceptibles d'entrer dans la programmation sont sélectionnés suite à leur visionnage, de concerts, de festivals, de rencontres professionnelles, etc. Le calage des dates est un travail précis qui aboutit à la mise en place du calendrier des manifestations.

- **Dans le cadre d'une saison**

L'auditorium a accueilli le premier concert de la saison 1 en février 2018 autour de l'orchestre des Pays de Savoie avec le programme « A la française ». Cette soirée, avec un auditorium rempli, a donné le « LA » d'une année qui a proposé 7 autres spectacles professionnels (avec 11 levers de rideau) dans les domaines du théâtre, de la danse, du jeune public et de la musique.

En annexe un tableau présente l'ensemble des manifestations accueillies dans le cadre professionnel.

- **Dans le cadre de résidences**

- . Dès le mois de janvier 2018, le Pôle a accueilli en résidence les musiciens du collectif « Le Bocal » qui ont profité de 10 jours de prêt de plateau pour créer « Le Horla », spectacle musical. Notons que la majorité des musiciens sont originaires du pourtour annécien.
- . En juin, c'est la compagnie « Monsieur K » qui est restée deux semaines sur le plateau pour terminer sa nouvelle création « Juste avant que la glace ne cède ». Cette compagnie est basée sur Annecy.

- **Dans des scènes coup de pouce**

Ces scènes existent pour permettre à des jeunes artistes de se produire. Le Pôle a accueilli le spectacle de Wiefried Baruecco « Baruec'hop » les 20 et 21 avril 2018.

- **Pour permettre un travail d'enregistrement**

Un artiste de renommée internationale, Guo Gan, joueur de Heru (violon chinois) est venu enregistrer son premier album avec un groupe de jazz dans l'auditorium du Pôle : les artistes ont été enchantés par l'acoustique de l'auditorium qui leur a permis de réaliser un enregistrement en toute sérénité.

## LES DÉMARCHES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Pour chaque contrat de cession signé, celui-ci s'accompagne :

- . D'un devis technique pour la régie son et lumière : il demande souvent plusieurs allers retours avec la société chargée de cette prestation souvent au cœur de la réussite de chaque évènement.
- . De la prévision de l'accueil des artistes
  - .Réservation des repas
  - .Hébergement
  - .Transport
- . De la coordination avec l'équipe du Pôle
  - . Pour la préparation des loges
  - . La préparation technique de l'auditorium
  - .Les besoins en sécurité et en gardiennage
- . Des déclarations SACEM, SACD, SPEDIDAM...
- . Très rarement d'une déclaration GUSO.

## LA MISE EN PLACE DES SCÈNES DÉCOUVERTES

Le Pôle développe ses propres actions, mais s'investit aussi dans l'accompagnement des groupes de pratiques amateurs du territoire qui peuvent bénéficier du prêt gratuit de l'auditorium.

Chaque évènement s'accompagne de plusieurs allers-retours devant aboutir au meilleur accueil possible en terme d'organisation et de régie. Une fiche descriptive contient toutes les demandes matérielles, d'horaires, de technique, de besoins de personnel de sécurité...

Un régisseur technicien est là pour apporter une aide au niveau régie son et lumière quand la demande est faite.

La mise à disposition de personnel de sécurité et de technique est facturée aux associations : la facturation incombe au service culture.



- **Avec les groupes de pratique amateurs locaux**

L'harmonie d'Alby sur Chéran et la chorale « Ritournelle » d'Alby ont ainsi bénéficié de la mise à disposition de l'auditorium pour mettre en valeur le travail réalisé avec leurs adhérents au mois de juin.

L'école de musique a présenté 3 spectacles différents pour la fin de l'année scolaire 2017/2018 et un spectacle de Noël pour le début de l'année scolaire 2018/2019.

Elle a également organisé un concert qui a rempli l'auditorium le 14 avril en faisant venir un orchestre composé de 50 jeunes musiciens du département qui avaient suivi un stage d'une semaine.

- **Avec les bibliothèques**

Les bibliothèques du territoire ont proposé en novembre 2018 la découverte du film « Quelque chose de Grand » dans le cadre du mois du film documentaire.

En présence de la réalisatrice, Fanny Tondre, une séance scolaire et une séance grand public ont été proposées. La projection du film s'est prolongée par un débat avec la réalisatrice. Ces débats, instructifs, démontrent que le film n'est pas que divertissement, il est un support pédagogique très intéressant.

- **Avec des associations et des organismes professionnels**

Une soirée s'est tenue pour le centenaire de l'armistice de 1918 grâce à l'association « Le souvenir français » et une pièce de théâtre racontant les difficultés de l'installation d'un jeune agriculteur a été organisée par la MSA Savoie en novembre.

- **Le collège René Long, grand utilisateur de l'auditorium**

Le collège René Long demande régulièrement l'accès à l'auditorium. Il faut assurer la coordination du calendrier pour que chacun trouve sa place :

- Pour les réunions de parents
- Pour la remise des diplômes du brevet
- Pour des réunions d'information
- Pour une pièce de théâtre qu'il a programmée
- Pour les spectacles



Les élèves du collège René Long se sont produits sur la scène de l'auditorium, en mai, dans un spectacle mêlant musique et théâtre. Les familles sont venues les applaudir chaleureusement et les élèves ont su se montrer à la hauteur de la qualité de la salle, par leur sérieux et leur prestation.

### **L'auditorium accueille du public scolaire**

- Dans le cadre de la saison professionnelle (les fourberies de Scapin)
- Dans le cadre d'une action de sensibilisation menée par Jazz(s) RA a réuni des élèves du territoire ou d'un peu plus loin autour du spectacle FLEXIBU TRIBU, qui avec son instrumentarium original et ses interprétations enlevées et professionnelles a conquis les 270 élèves présents dans l'auditorium en novembre 2018.

# UNE PLACE PARTICULIÈRE POUR LE PROJET PASS

L'animation du projet PASS (projet artistique de solidarité sociale) est assurée par le service culture. Le côté administratif est assuré par l'école de musique.

Les participants sont des résidents de l'EHPAD Pierre Paillet de Gruffy, du FAM l'Hérydan d'Héry-sur-Alby ou des personnes du territoire d'âge et de conditions diverses.

La mise en place de deux ateliers de pratique au sein du Pôle a démarré en septembre 2018 :

- .Un atelier chansons qui reçoit une douzaine de participants le jeudi après-midi.
- . Un atelier de danse intégrée qui reçoit une vingtaine de participants le mercredi après-midi.
- . Et enfin la compagnie Hérydanse vient travailler dans la salle danse et mouvement le mardi après-midi.

Le service culturel constate un bilan positif qui permet au syndicat de poursuivre sa réflexion sur un projet de territoire plus ambitieux et tourné vers un plus grand nombre de public.



# BILAN DE LA PROGRAMMATION PROFESSIONNELLE

> 8 compagnies  
professionnelles  
accueillies

> 11 levers de rideau

> Nombre de spectateurs : 1531

NOMBRE D'ENTREES AUX SPECTACLES	Plein tarif (+ de 26 ans)	Tarif réduit (12/25 ans)	Tarif enfant (- de 12 ans)	Invitations	Tarif unique	Total
<b>OPS « A la française »</b> 2/02/2018	222	3	20	34	-	<b>279</b>
<b>Tour du monde des danses urbaines</b> 17/03/2018 Partenariat avec Bonlieu	-	-	-	-	130	<b>130</b>
<b>Les percussions de Tréffort</b> 27/04/2018 Partenariat PASS (projet artis- tique de solidarité sociale)	-	-	-	1	72	<b>73</b>
<b>Conférence Concert</b> « Lorsque la musique fait swin- guer les neurones » 21/09/2018 Emmanuel Bigand	115	-	-	17	-	<b>132</b>
<b>La Mossa</b> 03/10/2018 Quintet vocal	85	1	2	2	-	<b>90</b>
<b>Les fourberies de Scapin</b> 09/11/2018 Séance scolaire	-	157	74	20	-	<b>251</b>
<b>Les fourberies de Scapin</b> 09/11/2018 Tout public	107	11	32	12	-	<b>162</b>
<b>J'veus ai apporté des bonbons</b> 23/11/2018 Chanson française	133	11	10	10	-	<b>164</b>
<b>Mamie Minots</b> (petite jauge) 8/12/2018 Crèche			89			<b>89</b>
<b>Mamie Minots</b> (petite jauge) 8/12/2018 RAM			61			<b>61</b>
<b>Mamie Minots</b> (petite jauge) 8/12/2018 RAM Tout public	47		53			<b>100</b>

# Focus sur l'EMPA

## ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS D'ALBY

L'École de Musique du Pays d'Alby (EMPA) qui partage les locaux du SIPA est un acteur et un partenaire privilégié du service culturel du SIPA sur de nombreuses actions du territoire.

### L'école en chiffres :

- . 645 m<sup>2</sup> de locaux
- . 224 élèves inscrits à la rentrée 2018
- . 17 professeurs et 3 intervenantes en milieu scolaire
- . 1600 usagers dont 1444 élèves dans le cadre du projet « Canton Chante »
- . 16 disciplines enseignées : violon, alto, violoncelle, harpe, guitare, flûte à bec, flûte traversière, clarinette, saxophone, trombone, trompette, percussion/batterie, piano, chant / chorale, théâtre, mouvement.



# Annexes

Convention d'entente intercommunale du Pays d'Alby pour  
l'utilisation d'équipements et de services sociaux culturels et sportifs  
entre le **Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby**

**et**

- ▶ **La commune de Mûres.....p.44**
- ▶ **La commune de Saint-Félix.....p.49**

# ***Entente intercommunale du Pays d'Alby pour l'utilisation d'équipements et de services sociaux, culturels et sportifs***

Entre le Syndicat intercommunal du pays d'Alby, représenté par Mme Marie-Luce PERDRIX, Présidente autorisée à signer par délibération du comité syndical du 19 février 2018,

la commune de Mûres, représentée par Monsieur David DUBOSSON, Maire autorisé à signer par délibération du conseil municipal du 28 mars 2017, n° D2017-6,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Par délibération n° D I\_001\_16 du 5 décembre 2016, le conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Alby a décidé de transférer au 31/12/2016 certaines compétences à ses communes membres, à savoir :

- le bloc « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire ».

- les équipements culturels et sportifs, propriétés de la CCPA et gérés précédemment par elle :
- zone de loisirs de Cusy,
- gymnase près du collège René Long d'Alby (salle de sport avec vestiaires et ses annexes),
- plateau d'éducation physique et terrain de foot près du collège René LONG
- et le matériel gymnastique intercommunal pour les écoles primaires

• les équipements dont le regroupement à l'échelle intercommunale est considéré comme facteur de développement et dont la capacité excède les seuls besoins de la commune d'implantation. Sont intégrés à cette compétence :

- la construction, l'entretien et l'exploitation du nouveau pôle culturel et sportif ;

- le bloc « actions sociales d'intérêt communautaire » (en dehors d'une politique gérontologie encadrée) :

- dans les services d'aide à la personne et les actions de solidarité situés à la MISP ;
- la construction et la gestion de structures multi-accueil (crèches, halte-garderie) des jeunes enfants
- et d'un relais d'assistantes maternelles
- les partenariats avec les organismes qui participent au contrat temps libre et contrat enfance signés avec la CAF de Haute-Savoie, et plus globalement, toute animation de la politique jeunesse
- les subventions à l'ADMR du territoire qui accompagne les familles et les personnes âgées en dehors des GIR 5 et 6 (cette part de subvention étant conservée par la Communauté)
- globalement toute subvention à des organismes à vocation socio-culturelle et sportive

Après restitution de ces compétences par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0126 du 23 décembre 2016, ces compétences ont été, par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0127 du 23 décembre 2016, confiées au Syndicat intercommunal du Pays d'Alby (SIPA) pour le compte de ses sept communes membres, à savoir les communes d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz les Frasses, Chapeiry, Gruffy, Héry sur Alby, Saint Sylvestre.

S'agissant de la commune de Mûres, auparavant membre de la CCPA, mais qui n'a pas souhaité, à ce jour, adhérer au SIPA, celle-ci souhaite néanmoins pouvoir continuer de faire bénéficier, au profit de ses usagers, les services publics et équipements gérés par le SIPA.

A ce titre, la commune de Mûres et le SIPA se sont rapprochés afin de mettre en place un mécanisme de gestion commune des services publics et équipements culturels, sportifs et sociaux mentionnés ci-dessus, et compte tenu de la volonté de l'ensemble des parties d'instaurer une mutualisation des services et équipements visés ci-dessus, il a été décidé de recourir au mécanisme de l'entente intercommunale, prévu par les articles L. 5221-1 et suivants du CGCT.

L'objet de la présente convention d'entente intercommunale est, dans le cadre rappelé ci-dessus, de définir les modalités de la coopération ainsi mise en place, et le mode de financement afférent, ainsi que de rappeler les conditions d'accès aux équipements et aux services dispensés par le SIPA aux usagers de la commune de Mures.

#### **Article 1 : Objet de la présente convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la coopération entre le SIPA et la commune de Mûres signataire pour les biens, services et équipements culturels, sportifs et sociaux suivants.

Les équipements et services concernés par la présente convention sont les suivants :

#### **Groupe A : équipements et services bénéficiant d'une attribution de compensation versée exclusivement aux 7 communes du SIPA**

Le Multi accueil « les bambins du Chéran »

Le Relais Assistante Maternelle

Le pôle Sportif et culturel René LONG (y compris les équipements existants plateau EPS, ancien Gymnase, Terrain de foot, skate-park, parking, espaces naturels)

Le matériel de gymnastique mis à disposition des écoles primaires du pays d'Alby

#### **Groupe B : équipements et services bénéficiant d'une attribution de compensation versée aux 11 communes du pays d'Alby**

Le Programme Action Jeunesse (PLAJ)

Les participations au centre de loisir sans hébergement

Les interventions des animateurs au foyer du collège et au futur pôle culturel

La commune de Mûres et les usagers de celles-ci bénéficient de ces services et équipements suivant les mêmes conditions et les mêmes tarifs que ceux consentis aux usagers des communes membres du SIPA.

Il pourra être envisagé une évolution de la présente Entente Intercommunale si la volonté et le besoin les nécessitent, afin de favoriser et faciliter une Politique Jeunesse sur l'ensemble du territoire composé des communes adhérentes du SIPA et des communes signataires de l'Entente Intercommunale.

## **Article 2 : Gestion commune des équipements et services objet de la présente convention et engagements réciproques**

### **Article 2-1 : Les engagements du SIPA**

Conformément à ses compétences telles que précisées dans ses statuts, le SIPA gère les équipements et services objet de la présente convention.

La commune signataire est associée aux orientations et décisions prises par le SIPA, en tant que gestionnaire des équipements et services objet de la présente convention, dans le cadre de la conférence intercommunale mis en place et composé de représentants de l'ensemble des parties à la présente.

Le SIPA transmet chaque année à la commune de Mûres un bilan annuel et un budget prévisionnel induit par l'application de la présente convention.

### **Article 2-2 : Les engagements de la commune**

Afin d'aider et d'assister le SIPA pour la gestion des équipements et services objet de la présente convention, les communes pourront mettre à la disposition du SIPA ses services et personnels, dans les conditions prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La commune signataire présente chaque année à leur conseil municipal le bilan annuel et le budget prévisionnel transmis par le SIPA en application de l'article précédent de la présente convention.

## **Article 3 : Conférence intercommunale**

Conformément aux dispositions de l'article L 5221-2 du CGCT et dans le cadre de la présente entente, le SIPA et la Commune signataire conviennent de la mise en place d'une conférence intercommunale, où les questions d'intérêt commun seront débattues.

### **Article 3-1 : Composition**

La conférence intercommunale est composée de 3 représentants du SIPA et de 3 représentants de chacune des communes signataires, désignés par leurs organes délibérants respectifs et en leur sein, au scrutin secret. Il est procédé, dans les mêmes conditions, à l'élection de 3 suppléants.

La conférence est convoquée par le président du SIPA, à la demande du SIPA ou de l'une des communes signataires. La conférence se réunit au moins une fois par semestre.

### **Article 3-2 : Missions**

La conférence a pour objet de discuter des aspects stratégiques relatifs aux services et équipements objets de la présente convention, et des questions d'intérêt commun à la commune de Mûres et éventuellement aux autres communes signataires et au SIPA.

Le représentant de l'Etat peut assister à la conférence Intercommunale si la commune de Mûres ou une autre commune signataire ou le SIPA le demandent.

Les décisions adoptées par la conférence ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes signataires de l'Entente Intercommunale et du comité syndical du SIPA, et sous les réserves énoncées aux titres Ier, II et III du livre III de la deuxième partie du Code Général des collectivités Territoriales.

### **Article 4 : Participation financière :**

Chaque commune rembourse au SIPA les frais de fonctionnement induits par la gestion des équipements et services objet de la présente convention, dans les conditions suivantes :

**Pour les équipements et services du groupe A**, afin de mutualiser le coût de ces équipements, la participation correspond à l'écart entre le coût net de fonctionnement des équipements et services, déduction faite des subventions, et le total des attributions de compensation versée par Grand Annecy pour ces services aux sept communes membres du SIPA. Cette participation sera répartie entre l'ensemble des communes bénéficiaires des équipements et services à savoir les communes membres du SIPA et les communes signataires de la convention, au prorata de leur population totale constatée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

**Pour les équipements et services du groupe B**, la participation correspond au coût net de fonctionnement des équipements et services, déduction faite des subventions. Cette participation sera répartie entre l'ensemble des communes bénéficiaires des équipements et services, à savoir les communes membres du SIPA et les communes signataires de la convention, au prorata de leur population totale constatée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

*La participation financière résultant de ce calcul (groupe A + groupe B) sera majorée de 5% afin de couvrir les frais de structure du SIPA, la première année. Les années suivantes une participation sera demandée aux communes signataires en fonction des coûts réels de structure du SIPA.*

Le coût net de fonctionnement des équipements et services sera établi sur la base d'un budget prévisionnel annuel avec une régularisation l'année n+1 selon la situation constatée au CA de l'année n. Le paiement se fera semestriellement.

Cependant pour le foyer du collège, la participation sera demandée uniquement aux communes dont les enfants fréquentent le collège René LONG et cessera lorsqu'il n'y aura plus d'enfant de cette commune.

### **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est établie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de cinq ans renouvelable chaque année suivante par tacite reconduction.

### **Article 7 : Dénonciation**

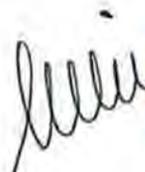
La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par délibération de son organe délibérant notifiée à chacune des autres parties, avec un préavis de 9 mois avant le terme d'un exercice (soit au 31/3/ n pour une application au 1/1/n+1).

### **Article 8 : Contestations éventuelles**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable préalablement à une éventuelle saisine de la juridiction compétente.

Fait à ALBY-SUR-CHERAN, le 4 juin 2018.

Pour le SIPA,  
La présidente,  
Marie-Luce PERDRIX



Pour la commune de Mures  
Le maire,  
David DUBOSSON.



# **Entente intercommunale du Pays d'Alby pour l'utilisation d'équipements et de services sociaux, culturels et sportifs**

Entre le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, représenté par Madame Marie-Luce PERDRIX, Présidente autorisée à signer par délibération du comité syndical du 19 février 2018,

Et la commune de Saint Félix, représentée par Monsieur Alain BAUQUIS, Maire autorisé à signer par délibération du conseil municipal du 4 avril 2018,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Par délibération n° D I\_001\_16 du 5 décembre 2016, le conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Alby a décidé de transférer au 31/12/2016 certaines compétences à ses communes membres, à savoir :

- le bloc « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire »,

- les équipements culturels et sportifs, propriétés de la CCPA et gérés précédemment par elle :
  - zone de loisirs de Cusy,
  - gymnase près du collège René Long d'Alby (salle de sport avec vestiaires et ses annexes),
  - plateau d'éducation physique et terrain de foot près du collège René LONG
  - et le matériel gymnastique intercommunal pour les écoles primaires
- 
- les équipements dont le regroupement à l'échelle intercommunale est considéré comme facteur de développement et dont la capacité excède les seuls besoins de la commune d'implantation. Sont intégrés à cette compétence :
  - la construction, l'entretien et l'exploitation du nouveau pôle culturel et sportif ;

- le bloc « actions sociales d'intérêt communautaire » (en dehors d'une politique gérontologie encadrée) :

- dans les services d'aide à la personne et les actions de solidarité situés à la MISP :
- la construction et la gestion de structures multi-accueil (crèches, halte-garderie) des jeunes enfants
- et d'un relais d'assistantes maternelles
- les partenariats avec les organismes qui participent au contrat temps libre et contrat enfance signés avec la CAF de Haute-Savoie, et plus globalement, toute animation de la politique jeunesse
- les subventions à l'ADMR du territoire qui accompagne les familles et les personnes âgées en dehors des GIR 5 et 6 (cette part de subvention étant conservée par la Communauté)
- globalement toute subvention à des organismes à vocation socio-culturelle et sportive

Après restitution de ces compétences par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0126 du 23 décembre 2016, ces compétences ont été, par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0127 du 23 décembre 2016, confiées au Syndicat intercommunal du Pays d'Alby (SIPA) pour le compte de ses sept communes membres, à savoir les communes d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz les Frasses, Chapeiry, Gruffy, Héry sur Alby, Saint Sylvestre.

S'agissant de la commune de Saint Félix, auparavant membre de la CCPA, mais qui n'a pas souhaité, à ce jour, adhérer au SIPA, celle-ci souhaite néanmoins pouvoir continuer de faire bénéficier, au profit de ses usagers, les services publics et équipements gérés par le SIPA.

A ce titre, la commune de Saint Félix et le SIPA se sont rapprochés afin de mettre en place un mécanisme de gestion commune des services publics et équipements culturels, sportifs et sociaux mentionnés ci-dessus, et compte tenu de la volonté de l'ensemble des parties d'instaurer une mutualisation des services et équipements visés ci-dessus, il a été décidé de recourir au mécanisme de l'entente intercommunale, prévu par les articles L. 5221-1 et suivants du CGCT.

L'objet de la présente convention d'entente intercommunale est, dans le cadre rappelé ci-dessus, de définir les modalités de la coopération ainsi mise en place, et le mode de financement afférent, ainsi que de rappeler les conditions d'accès aux équipements et aux services dispensés par le SIPA aux usagers de la commune de Saint Félix.

### **Article 1 : Objet de la présente convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la coopération entre le SIPA et la commune de Saint Félix signataire pour les biens, services et équipements culturels, sportifs et sociaux suivants.

Les équipements et services concernés par la présente convention sont les suivants :

#### **Groupe A : équipements et services bénéficiant d'une attribution de compensation versée exclusivement aux 7 communes du SIPA**

Le Multi accueil « les bambins du Chéran »

Le Relais Assistante Maternelle

Le Pôle Culturel et Sportif (y compris les équipements existants : plateau EPS, Gymnase René LONG, Terrain de foot, skate-park, parking, espaces naturels)

Le matériel de gymnastique mis à disposition des écoles primaires du pays d'Alby

#### **Groupe B : équipements et services bénéficiant d'une attribution de compensation versée aux 11 communes du pays d'Alby**

Le Programme Action Jeunesse (PLAJ)

Les participations au centre de loisir sans hébergement

Les interventions des animateurs au foyer du collège et au pôle culturel et Sportif

La commune de Saint Félix et les usagers de celles-ci bénéficient de ces services et équipements suivant les mêmes conditions et les mêmes tarifs que ceux consentis aux usagers des communes membres du SIPA.

Il pourra être envisagé une évolution de la présente Entente Intercommunale si la volonté et le besoin le nécessitent, afin de favoriser et faciliter une Politique Jeunesse sur l'ensemble du territoire composé des communes adhérentes du SIPA et des communes signataires de l'Entente Intercommunale.

## **Article 2 : Gestion commune des équipements et services objet de la présente convention et engagements réciproques**

### **Article 2-1 : Les engagements du SIPA**

Conformément à ses compétences telles que précisées dans ses statuts, le SIPA gère les équipements et services objet de la présente convention.

La commune signataire est associée aux orientations et décisions prises par le SIPA, en tant que gestionnaire des équipements et services objet de la présente convention, dans le cadre de la conférence intercommunale mis en place et composé de représentants de l'ensemble des parties à la présente.

Le SIPA transmet chaque année à la commune de Saint Félix un bilan annuel et un budget prévisionnel induit par l'application de la présente convention.

### **Article 2-2 : Les engagements de la commune**

Afin d'aider et d'assister le SIPA pour la gestion des équipements et services objets de la présente convention, la commune de Saint Félix pourra mettre à la disposition du SIPA ses services et personnels, dans les conditions prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La commune signataire présente chaque année à son conseil municipal le bilan annuel et le budget prévisionnel transmis par le SIPA en application de l'article précédent de la présente convention.

## **Article 3 : Conférence intercommunale**

Conformément aux dispositions de l'article L 5221-2 du CGCT et dans le cadre de la présente entente, le SIPA et la Commune signataire conviennent de la mise en place d'une conférence intercommunale, où les questions d'intérêt commun seront débattues.

### **Article 3-1 : Composition**

La conférence intercommunale est composée de 3 représentants du SIPA et de 3 représentants de chacune des communes signataires, désignés par leurs organes délibérants respectifs et en leur sein, au scrutin secret. Il est procédé, dans les mêmes conditions, à l'élection de 3 suppléants.

La conférence est convoquée par le président du SIPA, à la demande du SIPA ou de l'une des communes signataires. La conférence se réunit au moins une fois par semestre.

### **Article 3-2 : Missions**

La conférence a pour objet de discuter des aspects stratégiques relatifs aux services et équipements objet de la présente convention, et des questions d'intérêt commun à la commune de Saint Félix et éventuellement aux autres communes signataires et au SIPA.

Le représentant de l'Etat peut assister à la conférence Intercommunale si la commune de Saint Félix ou une autre commune signataire ou le SIPA le demandent.

Les décisions adoptées par la conférence ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes signataires de l'Entente Intercommunale et du comité syndical du SIPA, et sous les réserves énoncées aux titres Ier, II et III du livre III de la deuxième partie du Code Général des collectivités Territoriales.

### **Article 4 : Participation financière :**

Chaque commune rembourse au SIPA les frais de fonctionnement induits par la gestion des équipements et services objet de la présente convention, dans les conditions suivantes :

**Pour les équipements et services du groupe A**, afin de mutualiser le coût de ces équipements, la participation correspond à l'écart entre le coût net de fonctionnement des équipements et services, déduction faite des subventions, et le total des attributions de compensation versée par Grand Annecy pour ces services aux sept communes membres du SIPA. Cette participation sera répartie entre l'ensemble des communes bénéficiaires des équipements et services à savoir les communes membres du SIPA et les communes signataires de la convention, au prorata de leur population totale constatée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

**Pour les équipements et services du groupe B**, la participation correspond au coût net de fonctionnement des équipements et services, déduction faite des subventions. Cette participation sera répartie entre l'ensemble des communes bénéficiaires des équipements et services, à savoir les communes membres du SIPA et les communes signataires de la convention, au prorata de leur population totale constatée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

*La participation financière résultant de ce calcul (groupe A + groupe B) sera majorée de 5% afin de couvrir les frais de structure du SIPA, la première année. Les années suivantes une participation sera demandée aux communes signataires en fonction des coûts réels de structure du SIPA.*

Le coût net de fonctionnement des équipements et services sera établi sur la base d'un budget prévisionnel annuel avec une régularisation l'année n+1 selon la situation constatée au CA de l'année n. Le paiement se fera semestriellement.

Cependant pour le foyer du collège, la participation sera demandée uniquement aux communes dont les enfants fréquentent le collège René LONG.

### **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est établie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de cinq ans renouvelable chaque année suivante par tacite reconduction.

### Article 7 : Dénonciation

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par délibération de son organe délibérant notifiée à chacune des autres parties, avec un préavis de 9 mois avant le terme d'un exercice (soit au 31/3/ n pour une application au 1/1/n+1).

### Article 8 : Contestations éventuelles

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable préalablement à une éventuelle saisine de la juridiction compétente.

Fait à ALBY-SUR-CHERAN, le 31.06.2018

Pour le SIPA,  
La présidente,

Marie-Luce PERDRIK.



Pour la commune de Saint Félix  
Le maire,

Alain BAUQUIS.



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

## SIPA

syndicat intercommunal du Pays d'Alby

**Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby**

Le Pôle - 363 allée du Collège - 74540 Alby-sur-Chéran

04 50 68 11 99 | [info@sipalby.fr](mailto:info@sipalby.fr)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30

[www.sipalby.fr](http://www.sipalby.fr)

---